

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 17 mai à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 10 mai 2021

Étaient présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. DELUGA François et de Mme HARRIBEY Laurence, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme ARDOUIN Aimée**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **Mme DESMOULIN Karine**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de M. LAGRAVE Renaud.

Étaient présents en visioconférence : **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **M. DUDON Alain**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. FORET Thierry**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. TULARS Bernard** portant pouvoir de M. CARRERE Paul, **M. BLANC SIMON Jean-Luc** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de Mme NADAU Marie-Françoise, **M. LANUSSE Denis**, **Mme LE YONDRE Nathalie**, **Mme MESPLES Olga**, **M. PAIN Cédric**.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme NADAU Marie-Françoise ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. TULARS Bernard, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. BLANC SIMON Jean-Luc, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : Mme NAYACH Laure (excusée), Mme VALIORGUE Magali (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. SAINTORENS Denis (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme VEILLARD Carole, M. SARTRE Philippe, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

FINANCES :

Budget annexe « location soumise à TVA » :

Adoption du compte administratif 2020

Délibération rectificative

Le comité syndical, en séance du 31 mars dernier, a déclaré les Comptes de Gestion de Monsieur le Trésorier de Belin-Béliet, conformes aux comptes administratifs pour l'ensemble des budgets.

Or, une différence a été révélée lors du contrôle de légalité par le bureau des dotations et des finances locales de la Préfecture de la Gironde, entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe « Locations soumises à TVA ».

La différence porte sur les écritures de virement de l'excédent du budget annexe vers le budget principal

Le parc a émis les mandats et titres suivants :

- Budget Annexe : mandat d'un montant de 47 800€ chapitre 65
- Budget Principal : titre d'un montant de 47800 € chapitre 75

Il apparaît que les écritures ont été comptabilisées partiellement par le comptable.

En effet la dépense sur le budget annexe n'a pas été prise en charge.

Le trésorier n'étant plus en mesure de procéder à une modification du compte de gestion, arrêté et validé au plan national, il nous demande de :

- de modifier le compte administratif 2020, en vue de le rendre conforme au compte de gestion (rejet du mandat de 47 800 €)
- de mandater les 47 800 €, non pris en charge en 2020, sur l'exercice 2021.

Conformément au document joint en annexe (compte administratif), Monsieur Vincent DEDIEU Président du Parc naturel Régional des Landes de Gascogne, propose, en l'absence d'autre alternative :

- DE modifier le compte administratif du budget annexe « locations soumises à la TVA », selon les préconisations du comptable, en vue de rendre nos comptes conformes

Monsieur Vincent DEDIEU cède la présidence de la séance à Monsieur Serge SORE, Maire de Luxey et Vice-président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Monsieur Vincent DEDIEU quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Serge SORE propose :

- D'ADOPTER le compte administratif modifié

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la modification du compte administratif du budget annexe « locations soumises à la TVA », selon les préconisations du comptable, en vue de rendre nos comptes conformes.

Monsieur DEDIEU reprend la Présidence de la séance et propose :

- DE VOTER la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 « Locations soumises à TVA » comme ci-après, faute de crédits suffisants au chapitre 65, en vue de procéder au mandatement requis par le comptable:

Section de fonctionnement : Dépenses

Nature	Fonction	Libellé	Montants
6522	833	REVERS. EXCEDENT BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	+47 800
60622	833	FOURNITURES NON STOCKEES carburant	-4500
60628	833	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	-7500
60632	833	FOURNITURE DE PETIT EQUIPEMENT	-14000
6135	833	LOCATIONS MOBILIERES	-2800
615221	833	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	-9500
61558	833	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBLIERS	-4500
6156	833	MAINTENANCE	-3500
627	833	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	-1500

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- D'ADOPTER la décision modificative n°1 au budget primitif » locations soumises à TVA ».

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33) et en visioconférence

Séance du 17 mai 2021
Délibération n°63

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 18 mai 2021



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte